



**Procès-verbal de la séance du Conseil Communal
d'Écublens
Jeudi 27 mai 2010 à 20h.
Grande salle du Motty**

Séance ouverte à 20 h 00.

Présidence: M. Alain Blanchoud, Président du Conseil communal.

Appel: 57 membres présents lors de l'appel.
16 personnes excusées:
Mmes et MM. José Birbaum, Micheline Brülhart, Francine Bruni, David Cananiello, Philippe Chevalley, Giampiero Corrado, Amédée Genton, Hans-Peter Guilbert, Jorge Ibarrola, Carlos Julio Augusto, Ariane Légeret, Eric Levrat, Aurelio Musio, Jacques Neiryck, Christian Rothen, José San Vicente.
Arrive plus tard: M. Christophe Cartier
Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Pour la Municipalité, excusé : M. Pierre Kaelin, Syndic, invité à l'inauguration du Rolex Learning Center.

A ce sujet, **M. le Président** fait remarquer que seul M. le Syndic a été invité à cette inauguration et que l'autorité législative a encore une fois été oubliée.

ORDRE DU JOUR

Sonnerie de cloches

Appel.

Communications présidentielles.

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 23 avril 2010.
3. **Préavis No 12/2010**
Immeuble Route du Bois 2-4 - Assainissement énergétique de l'enveloppe –
Crédit d'étude.
4. **Préavis No 13/2010**
Parcelle communale No 115 – Octroi d'un droit distinct et permanent de
superficie à la société coopérative d'utilité publique Primavesta.
5. **Préavis No 14/2010**
Réaménagement du terrain de sport à la Coquerellaz – Demande de crédit.
6. Communications municipales.
7. Divers et propositions individuelles.

COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, tous les concitoyens et concitoyennes, **M. le Président** nous fait part des informations suivantes :

Dans notre désormais traditionnel rappel concernant les infractions faites sur le territoire communal voici un florilège sorti du rapport de mai.

Le 08 avril, vol par effraction dans un bâtiment à la rte de Renges et dans un appartement au ch. de la Chiésaz.

Le 09, vol par introduction clandestine dans un appartement au ch. des Perrettes

Le 26, vol par introduction clandestine dans une entreprise à la rte du Bois.

Le 28, vol par introduction clandestine dans une chambre dans un EMS à la rte de la Pierre.

Le 29, vol par introduction clandestine dans un établissement public.

Le 30, vol par effraction dans des bureaux à la rte du Bois; vol par effraction dans une entreprise à la rte du Bois

Comme vous pouvez le constater les cambrioleurs procèdent par vagues en début et en fin de mois.

En cette période de reprise des grillades la police recommande de ne pas oublier de fermer vos portes d'entrée et vos fenêtres quand vous êtes dans le jardin.

Passons au chapitre des représentations :

En avril pas beaucoup de représentations mais le 15 mai j'ai été convié à la soirée des joueurs du Volleyball pour fêter la fin de saison et relever les divers points forts de l'année dont la montée en ligue nationale de l'équipe féminine.

La semaine dernière le bureau du conseil s'est réuni pour préparer le dernier conseil de mon mandat, le conseil du 25 juin et je peux vous annoncer que nous aurons 18 points à l'ordre du jour mais aucun préavis.

Les documents concernant ce prochain conseil seront à disposition auprès de nos huissiers en fin de conseil. Merci à chacun de prendre son enveloppe et si possible de prendre également celle des personnes qui ne sont pas présentes aujourd'hui afin de diminuer les frais d'expédition qui se monte à environ Fr. 7.-- si nous devons les faire parvenir par la poste aux personnes absentes ce soir.

Ceci termine les communications présidentielles, je vous remercie et j'en viens maintenant à l'Ordre du jour.

POINT 1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

M. le Président ouvre la discussion, elle n'est pas demandée. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

POINT 2. APPROBATION DU P.V. DE LA SEANCE DU 23 avril 2010.

M. le Président ouvre la discussion, elle n'est pas demandée. Le PV est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

POINT 3. Préavis No 12/2010 Immeuble Route du Bois 2-4 - Assainissement énergétique de l'enveloppe – Crédit d'étude.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par Mme Daniela Antonino.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Georges-Henri Chevallaz.

(Ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe ou du soussigné, d'autre part ils sont en ligne sur le site d'ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Michel Miéville aimerait faire une remarque sur la forme. L'isolation de cet immeuble est nécessaire. Sa question à la Municipalité concerne le coût de cette étude. Est-ce que les devis rentrés à ce jour sont inférieurs à la demande de crédit ?

Madame Danièle Petoud Leuba, Municipale répond qu'effectivement les premiers devis qui sont rentrés sont légèrement inférieurs mais ne sont pas de l'ordre du chiffre que M. Miéville avait annoncé en Commission ad hoc.

M. Michel Miéville a encore une question complémentaire. Est-ce que dans les devis rentrés il y en a un ou deux qui seraient environ 50% du crédit demandé.

Madame Danièle Petoud Leuba, Municipale répond que ce n'est pas le cas. Toutes les offres ne sont pas encore rentrées et il est évident que la Municipalité fera une étude des plus complètes avec tout ce qui sera reçu et que ce sera adjugé au meilleur marché.

M. Aitor Ibarrola espère que ce sera le mieux disant et pas seulement le meilleur marché qui aura la faveur de l'adjudication. Il a une question qui concerne le rapport de la Commission des finances qui dit que le fonds affecté qui servira notamment à payer la totalité de cet investissement n'est plus alimenté. Est-ce une décision de la Municipalité et ne serait-il pas judicieux de le réalimenter.

Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale souligne que la Municipalité vient d'en parler lors de la préparation et malheureusement comme le Syndic est absent et que c'est lui le maître des finances, elle demande si la Commission des finances a abordé ce sujet avec lui.

M. Georges- Henri Chevallaz nous dit qu'il est allé chercher l'information auprès de notre Boursier communal. La politique maintenant n'est pas d'avoir des fonds affectés qui bloquent l'argent mais plutôt d'avoir un fonds de réserve général qui est plus facile à gérer. C'est donc la raison pour laquelle ce fonds n'était plus alimenté.

M. Jean-Louis Radice confirme que la Commune ne veut plus créer de fonds de réserves financières réels mais préfère garder une capacité d'auto financement pour ces transformations et ne pas bloquer de l'argent dans un vrai fonds qui ne rapporte rien. Si un jour la situation financière de la Commune serait différente on pourrait en rediscuter.

M. Alberto Perez souhaite remercier la Municipalité d'entreprendre ce genre de travaux qui sont nécessaires. Il souhaite faire la remarque que le coût de l'étude proposé est disproportionné par rapport aux travaux qui vont être faits. A son avis les corps de métiers qui sont impliqués, par exemple pour la pose d'un échafaudage il n'y a pas besoin de faire une étude et ainsi de suite pour l'isolation, pour les applicateurs et pour les remplacements des portes et fenêtres. M. Meuter a répondu à la Commission ad hoc que la pose de panneaux solaires n'était pas prévue et il trouve cela fort dommage. Il aimerait entendre une autre argumentation que celle donnée à la Commission ad hoc, à savoir qu'avec des toits plats qui ne sont pas adéquats pour les poser. Il souhaite une argumentation plus solide que cette dernière.

Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale répond à la première remarque de M. Perez concernant le devis pense qu'il s'agit du point 4.32 qui pourrait être rediscuté. En ce qui concerne le point 4.21 et 4.31 peut-être pourraient-ils aussi être rediscutés. Par contre pour le point 4.33 ce sont des montants standards et pour le point 4.41 qui est aussi un gros poste la Municipalité verra les retours qu'ils auront. C'est donc surtout pour le point 4.32 sur les montants des honoraires des architectes. En ce qui concerne les panneaux solaires, l'argument principal de M. Meuter c'est que l'objet de ce préavis n'est pas la production de chaleur mais plutôt l'économie que l'on pourrait réaliser en assainissant cet immeuble et en consommant moins d'énergie. Si une fois on voulait poser des panneaux solaires, c'est possible, à première

vue ce n'est pas la situation idéale mais la technologie évolue et bien sûr qu'un jour, dans 10 ans ou 15 ans, quand il faudra revoir la production de chaleur, la Municipalité reviendra devant le Conseil avec une modification pour une pose de panneaux solaires. Il s'agira alors de faire une étude complète sur la production de chaleur qui engloberait les panneaux solaires et voir si c'est une des bonnes solutions et que cela peut se révéler encore plus économique. Avec le préavis de ce soir, la Municipalité aimerait réaliser des travaux pour faire des économies dans le chauffage actuel et apporter un confort aux locataires, confort qu'ils sont en droit d'avoir aujourd'hui.

M. Alberto Perez remercie Mme Petoud Leuba pour sa réponse. Il suggère vu le coût de cette étude que le mandataire qui sera sélectionné pour cette étude de penser à l'installation de panneaux solaire thermiques qui permettrait des économies d'énergie et qui permettrait une baisse des charges pour les locataires.

Madame Danièle Petoud Leuba, Municipale comprend l'argumentation de M. Perez. Elle en a discuté avec M. Meuter et si on voulait faire cela ce n'est pas le même budget qui serait présenté ce soir.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close. Il nous relit les conclusions du préavis.

Au vote le préavis 12/2010 est accepté à une large majorité. Il y a 1 voix contre et 6 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal No 12/2010;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'approuver le crédit d'étude "Assainissement de l'enveloppe de l'immeuble locatif sis route du Bois 2-4";
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de **Fr. 91'000.--** (nonante et un mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine financier à l'actif du bilan, au compte n° 9123.17 "Immeuble rte du Bois 2/4 - Assainissement énergétique de l'enveloppe - Crédit d'étude".

Elle sera intégrée au montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 26 du règlement sur la comptabilité des communes. En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, ce montant sera amorti en une seule fois par un prélèvement dans le fonds de rénovation "Bâtiment Bois 2/4", compte n°9281.24, doté d'un montant de Fr. 408'401.45.

POINT 4. Préavis No 13/2010 Parcelle communale No 115 – Octroi d'un droit distinct et permanent de superficie à la société coopérative d'utilité publique Primavesta.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Jean-Jacques Hefti.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Georges-Henri Chevallaz.

(Ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe ou du soussigné, d'autre part ils sont en ligne sur le site d'ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée, elle est close.

A 20h40, arrivée de M. Christophe Cartier, **l'effectif passe à 58 membres présents.**

M. le Président nous relit les conclusions du Préavis.

Au vote, **le préavis 13/2010 est accepté à la grande majorité**, il y a 4 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 13/2010;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

d'approuver l'octroi d'un droit de superficie distinct et permanent et la constitution d'une charge foncière et de servitudes sur la parcelle communale N° 115 en faveur de Primavesta, société coopérative d'utilité publique, en vue de la construction d'un bâtiment comprenant des logements protégés, des locaux pour le centre médicosocial d'Écublens avec une unité d'accueil temporaire (UAT), des locaux techniques et de services et un parking souterrain.

POINT 5. Préavis No 14/2010 Réaménagement du terrain de sport à la Coquerellaz – Demande de crédit.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par Mme Monique Bettinger.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Georges-Henri Chevallaz.

(Ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe ou du soussigné, d'autre part ils sont en ligne sur le site d'ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Michel Miéville se demande ce que vient faire un ingénieur civil dans ce préavis, quel est le but de son travail ?

M. Christian Maeder, Municipal répond que ce poste a été prévu puisque la demande de mise en soumission, la préparation de la soumission et les plans ont déjà été effectués par un bureau d'ingénieurs civils et la Municipalité a prévu de confier à ce même bureau la suite des opérations, à savoir la direction et le contrôle des travaux.

M. Eric Poget a deux questions pour la Municipalité. La première est liée à la sécurité au bord du terrain. Il y a des dalles qui seront posées de 40x40. Est-ce que vu l'âge des utilisateurs il ne serait pas plus intelligent de poser plutôt des matériaux qui absorbent les chocs en cas de chute. La deuxième question concerne le cantonnement STPA qui est juste en dessous et qui date des années 70. Nulle part dans le préavis il est indiqué que la Municipalité a fait procéder à des vérifications d'étanchéité. Comme ce cantonnement a entre 30 et 40 ans et qu'à sa connaissance l'étanchéité n'a jamais été refaite, ne vaudrait-il pas mieux vérifier avant de poser quelque chose dessus qui va durer entre 15 et 20ans.

M. Christian Maeder, Municipal répond au sujet de la 1^{ère} question, ces dalles sont prévues d'être installées en bordure du terrain synthétique pour éviter que le gazon naturel ne soit trop proche et finalement envahisse ce terrain synthétique. C'est tout à fait conforme aux normes réglementaires.

En ce qui concerne l'abri existant, la Municipalité n'a pas prévu de vérification d'étanchéité en partant du principe qu'elle est en bon état. Les travaux ne toucheront pas le remblayage

existant, ils ne vont pas descendre si bas pour ne surtout pas « gratouiller » cette étanchéité. Les travaux ne doivent pas avoir d'effet sur cette étanchéité.

M. Eric Poget remercie pour la réponse et espère qu'il n'y aura pas de problèmes dans les 15 à 20 ans à venir.

Mme Elisabeth Masson revient sur le rapport de la Commission ad hoc et en particulier sur les explications fournies concernant le poste 912. A son avis, elle trouve que le détail qui a été donné ne revient pas Fr. 11'000.--.

Elle regrette qu'il n'y ait pas une étude d'une autre variante pour ce projet. Il lui semble que l'on pourrait faire autre chose. Pour les enfants en bas âge qui vont jouer là-dessus, la somme de Fr. 204'000.- est énorme.

M. Christian Maeder, Municipal reprend les postes du poste 912 et nous indique de mémoire que ce poste comprend les lignes de marquage qui devront être faites sur le gazon synthétique directement à l'usine, les buts juniors coûtent environ Fr. 2'000.-- à 2'500.-- la pièce, donc on arrive très rapidement à des montants très élevés. Concernant la deuxième partie de l'intervention de Mme Masson, il passe la parole à M. Charly Rothen.

M. Charly Rothen, Municipal répond que la Municipalité aurait pu installer par exemple à la place du terrain existant un « mini pitch » du type de celui qui a été construit au collège du Pontet. La Municipalité a voulu garder l'espace football. Concernant la place de jeux, ce n'est pas uniquement le football qui est touché par cette place. Il faut rappeler qu'il y a des places de jeux aménagées pour les enfants et que du côté collège il y a un terrain de basket, donc tous les enfants qui veulent faire du sport sur le site de la Coquerellaz y trouveront leur compte.

Mme Pascale Manzini, Municipale souhaite ajouter quelques commentaires en qualité de Municipale des écoles. Au niveau scolaire les enseignants se réjouissent d'avoir un espace où ils ne devront plus interdire aux enfants d'aller jouer pendant la récréation car actuellement ils se mettent plein de boue en jouant sur ce terrain. Cela permettra aussi de faire des activités sportives et aérées avec les enseignants et ensuite cela permettra aussi aux enfants du réfectoire d'utiliser ces places de jeux.

M. Olivier Genton aimerait rebondir sur l'intervention de M. Poget. Lorsqu'il était enfant il était écolier à la Coquerellaz. Le terrain de foot était utilisé pour tous les sports et il demande vraiment à la Municipalité de réfléchir au sujet de ces dalles en pierre, il rappelle que les balles partent dans tous les sens et que l'on peut se faire mal.

M. Christian Maeder, Municipal afin de rassurer tout le monde propose de demander à l'entreprise si on peut recouvrir ces « dalles » d'un revêtement souple. Cela aura sûrement un coût car cela représente une plus-value mais il va se renseigner. Il nous confirme encore une fois que réglementairement parlant nous sommes conformes.

M. Jean-Louis Radice pense que la proposition qui nous est faite ce soir complète bien l'équipement sportif sur l'ensemble du collège de la Coquerellaz. Le rapport de la Commission ad hoc a largement retenu son attention puisqu'à la lecture du préavis et à la lecture du rapport, on comprend bien qu'il y avait une variante gazon et une variante synthétique. L'argumentation concernant la variante synthétique pour écarter la variante gazon est bien précisée dans le rapport. De ce fait il ne comprend pas le chapitre délibération du rapport de la Commission ad hoc qui dit que le préavis manque de précision et que toutes les possibilités ne soient pas présentées de façon complète et objective. Alors il aimerait savoir dans l'esprit des Commissaires qui regrettent que toutes les possibilités n'ont pas été présentées lesquelles selon eux font défaut et lesquelles ils auraient voulu voir présentées.

M. Charles Karlen revient sur le poste 912. Il est passé voir ce terrain et sauf erreur les buts qui sont sur place sont déjà des buts juniors et ils n'ont pas l'air en mauvais état. Alors pourquoi faut-il en racheter, surtout s'ils coûtent plus de Fr.. 2'000.- la pièce. Ne sont-ils pas compatibles avec ce nouveau terrain ou sont ils prévus pour une autre affectation ?

M. Christian Maeder, Municipal a maintenant devant lui le détail du compte 912. Le marquage des lignes coûte Fr. 3'800.--, les buts juniors Fr. 4'800.-- et les fournitures pour la base béton des socles coûtent environ Fr. 2'000.--.

En ce qui concerne les buts juniors ils ont prévu de les remplacer par des buts neufs. Il reconnaît que les buts actuels ne sont pas fichus et ils conserveront ces 2 buts pour les mettre à un autre endroit dans la Commune, il y a déjà des idées à ce sujet et cela a déjà été évoqué avec le Chef de service. Bien évidemment, si le Conseil souhaite économiser Fr. 4'800.-- on peut éventuellement amender et les anciens buts seront maintenus.

M. Philippe Ecoffey ne veut pas redévelopper les arguments qu'il avait développés la dernière fois sur les terrains de foot du Croset, donc il ne veut pas répondre à M. Radice. Il rappelle que le préavis qui est présenté est exactement de la même veine que celui qu'il avait critiqué la dernière fois et qui avait occasionné un grand débat. Son souci est sur le fonds et sur le futur. M. François Chapuis, Conseiller communal, a par un postulat demandé que l'on réfectionne le terrain de la Coquerellaz. Résultat des courses, c'est peut-être justifié, peut-être pas, on se retrouve avec un préavis pour presque ¼ de mio.de budget et on peut raisonnablement penser que la Commune peut s'offrir ce terrain puisque nous sommes une Commune riche. Mais pour combien de temps serons nous une Commune riche ? Ce soir, il y a 2 préavis avec des montants très importants et c'est très bien, d'une part on a enrichi le patrimoine en réfectionnant un immeuble et d'autre part on a mis en place des structures d'accueil dans la Commune pour des montants qui vont être très importants. Son souhait, c'est que pour la fin de la législature la Municipalité puisse fournir une prévision financière pour la Commune, que l'on sache où l'on va à l'horizon 2015 ou 2020, pour savoir jusqu'où on pourra aller. Il ne va pas se battre contre ce préavis, il répète que c'est un préavis pour une commune riche et il se demande combien de temps cela va durer.

Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale pense que la dernière partie de son intervention aura retenu l'attention de la Commission des finances et qui ne manquera pas de faire son travail lors de l'établissement du budget 2011 avec les prévisions pour le futur. Par contre, elle est surprise lorsque l'on dit que nous sommes une Commune riche, elle croit que la Municipalité essaie de répondre aux demandes du Conseil communal. Il y a des personnes qui sont régulièrement intervenues pour demander la sécurité sur les routes et il y a eu beaucoup d'argent investi pour des giratoires et que tout cela n'a pas été contesté par le Conseil. Pour une fois il y a une intervention qui va pour le bien de notre jeunesse et elle est heureuse que l'intervention ait été faite par un Conseiller, qu'elle a été soutenue par le Conseil et elle espère vivement que nous allons accepter cette demande qui est pour notre jeunesse.

M. Aitor Ibarrola pense que puisque nous sommes une commune riche cela fait partie des priorités de se payer des choses pour les jeunes. Il regrette quelque chose et là il rejoint M. Ecoffey et il rejoint aussi les conclusions du rapport de la Commission ad hoc au dernier paragraphe. Les alternatives ne concernaient pas forcément uniquement la comparaison entre gazon synthétique et gazon naturel, il dirait que c'est plutôt les alternatives d'utilisation de ce futur terrain. Il a entendu M. Charly Rothen qui a clairement exprimé le parti pris définitif et d'emblée de la Municipalité de faire un terrain de foot et cela le gêne un peu. Il aurait aimé un terrain multisports avec des possibilités de marquage pour faire du volley, de mettre des poteaux pour faire badminton et avec des possibilités d'utilisation pour faire de la gym. Il y a vraiment de quoi bien faire et il pense que cela ne coûterait pas beaucoup plus cher. Il trouve que c'est un peu réducteur de ne faire que du football sur ce terrain là. Il votera tout de même en faveur de ce préavis.

M. Christian Maeder, Municipal pense que M. Charly Rothen a été mal compris. L'intention de la Municipalité était de maintenir l'existant puisque lorsque la Coquerellaz a été construite le terrain en herbe a été utilisé pour faire une surface permettant la pratique du football. La Municipalité devait résoudre le problème de la dégradation de ce terrain et c'est cela qui a mené les débats. La Municipalité souhaite garder ce terrain avec le même look et pas faire un « mini pitch » avec des barrières autour, pas forcément encore amener du synthétique avec du tartan. C'est dans cet esprit que la Municipalité a pensé rénover cette place en lui conservant le caractère qu'elle a aujourd'hui. Bien sûr on peut mettre tout sur ce terrain, bien sûr qu'on y fera du foot, les maitresses pourront faire de la gym avec les enfants, elles pourront faire des courses, il suffira de poser des petits cônes en plastique, toutes sortes de jeux pourront être faits sur ce terrain et il n'y aura pas que du foot. Il souligne qu'il ne faut pas imaginer qu'il y a une volonté de vouloir attribuer cette zone aux footballeurs uniquement.

M. Aitor Ibarrola pense que les principaux utilisateurs seront les élèves et il trouve dommage de ne pas exploiter la possibilité qu'il existe d'avoir posé la question au Conseil des élèves sur ce qu'ils aimeraient voir sur ce terrain. Que la demande de réaménagement de ce terrain vienne du Conseil c'est bien, mais si on s'adressait aussi à ceux qui vont l'utiliser ce serait encore mieux. Si on se paie « le luxe » de faire des trous pour des poteaux de corner il fait un vœu que l'on puisse prévoir lors de la conception directement les bons endroits pour pouvoir poser les poteaux de volley et de badminton afin que l'on puisse aussi faire ces sports.

Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale répond à M. Ibarrola qu'elle espère que les élèves, lorsque le terrain sera fait, viendront avec des idées et comme l'a dit M. Maeder ce n'est pas un terrain uniquement dévolu au foot. Si les élèves, lors de l'utilisation, commencent à exprimer des idées elle pense qu'il sera possible d'aménager d'autres choses. Il ne faut pas oublier qu'à côté il y a des terrains de basket. La proposition d'entendre les élèves est ouverte, elle existera toujours et même si dans 5 ans par exemple il y a des demandes la Municipalité aménagera.

Mme Nicole Roggo abonde dans le sens de son Collègue Aitor Ibarrola en ce qui concerne une démarche participative afin de proposer aux élèves de s'exprimer. Cela aurait été une belle leçon de démocratie si les élèves avaient pu dire quels usages ils rêvaient pour ce terrain et en fonction d'une majorité, éventuellement décider de ce l'on va faire.

Mme Christiane Roy-Blanchoud entend bien toutes les remarques et commentaires qui sont faits. Elle demande jusqu'à quel âge les enfants sont à la Coquerellaz ?

Mme Pascale Manzini, Municipale répond qu'il y a des élèves jusqu'en 4^{ème} primaire mais qu'il y a parfois des classes de développement avec des élèves parfois plus âgés.

Madame Christiane Roy-Blanchoud trouve que l'on offre à tous ces enfants quelque chose de formidable. Elle se demande vraiment si des gamins de 10 ans sont en mesure de faire des propositions un peu concrètes et si ils comprennent ce qu'on va leur demander. Sauront-ils exactement sur quoi ils devront voter ? Elle s'étonne donc car elle trouve ce projet fantastique et comme l'a dit Mme Petoud Leuba on a mis beaucoup d'argent pour la sécurité et cette fois on peut mettre de l'argent pour les enfants. Cet argent n'est pas du tout mal placé en l'occurrence pour un terrain en synthétique qui pourra être utilisé à plein d'autres activités que le football.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close. Il nous relit les conclusions du préavis.

Au vote le préavis **14/2010 est accepté** à une large majorité, il y a 6 voix contre et 9 abstentions.

En conclusion :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 14/2010;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

DÉCIDE

1. D'accepter le réaménagement du terrain de sport de la Coquerellaz.
2. D'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de **Fr. 204'000.--** pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 170 "Sports" et la nature 5010 "Ouvrages de génie civil", plus précisément dans le compte n° 170.5010.137 "Coquerellaz - Réaménagement du terrain de sport".

Cette dépense sera amortie en une seule fois dès la fin des travaux. L'amortissement sera compensé par un prélèvement dans le fonds de réserve pour investissements futurs, compte n°9282.11.

POINT 6. Communications municipales.

M. le Président rappelle que les communications municipales étaient en ligne sur le site des Conseillers et qu'elles ont aussi été déposées sur les tables ce soir. Il va donc passer en revue les 6 points de ces communications.

1. Depuis avril 2009, la population d'Ecublens bénéficie d'un nouveau service de récolte porte à porte des déchets compostables. Premier bilan après 9 mois d'exploitation.

M. Alberto Perez a une question au sujet du 2^{ème} paragraphe. Comment faut-il comprendre l'économie de Fr. 110.-- la tonne ?

M. Christian Maeder, Municipal répond que les Fr. 110.-- sont en fait la prise en charge, donc l'élimination uniquement sans compter le transport. Aujourd'hui, les ordures ménagères qui partent à l'incinération nous coûtent à peu près un peu plus de Fr. 200.-- alors que la prise en charge des déchets organiques par l'entreprise qui procède à la méthanisation, l'entreprise Germanier, nous coûte Fr. 100.--. Mais il faut compter les frais de transport qui pour notre Commune s'élève à environ Fr. 8.60 par habitants et par année.

2. Réponses aux questions de M. Jean-Luc Roggo, lors de la séance du Conseil communal du 23 avril 2010. Comme vous pouvez le constater sur l'écran, une vingtaine de places de stationnement ont été réalisées sur le bord gauche du chemin des Crêts, côté forêt.

La discussion n'est pas demandée.

3. Réponse au postulat par M. Georges-Henri Chevallaz, Conseiller communal, sur la modération de la vitesse au chemin du Croset.

M. Georges-Henri Chevallaz souhaite remercier la Municipalité de faire toutes ces propositions. Il est étonné que ce ne soit pas devenu une zone 30 km/h mais en séance de préparation de groupe, M. le Municipal Michel Farine a expliqué que créer une zone 30 sans dispositif pour freiner les véhicules n'avait pas beaucoup d'intérêt et il le conçoit tout à fait. Il attend de voir ce qui est mis en place et si cela est bien suffisant.

4. Info "Energies mobiles".

La discussion n'est pas demandée.

5. Demandeurs d'emploi.

La discussion n'est pas demandée.

6. Population.

Mme Pascale Manzini, Municipale aimerait nous donner une communication au sujet du Chalet « Les Alouettes » à Morgins. Comme c'est un élément qui change énormément elle n'a pas réussi à inclure une communication qui reste figée et elle nous a préparé une communication qu'elle va nous lire. Ce document dans son intégralité figure en annexe 1 du présent PV.

POINT 7. Divers et propositions individuelles.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Olivier Genton souhaite intervenir au sujet de la fête du 1^{er} août. Depuis plusieurs années il est déçu par cette fête dans la Commune. Il trouve qu'il y a un manque d'attractivité, par exemple, les feux d'artifices des communes avoisinantes sont plus beaux. Il aimerait savoir s'il y a une possibilité de rendre cette fête du 1^{er} août plus attractive. Pas seulement au point de vue des feux d'artifice mais peut-être de pouvoir célébrer cette fête dans 2 endroits différents de la Commune et inviter les jeunes de la Commune à participer à cette fête, qui est une fête

civique. Il a constaté qu'il n'y a pas beaucoup de jeunes qui participent et il trouve cela dommage. Si la Municipalité pourrait faire quelque chose et qu'il faille augmenter le budget, il serait le premier à le soutenir.

M. Michel Miéville nous rappelle que depuis plusieurs années la Commune d'Ecublens s'est dotée de plusieurs caméras de vidéo - surveillance dans les lieux publics, exemple l'école. Il demande à la Municipalité s'il existe un règlement communal ou inter-communal pour l'utilisation et la gestion de ces caméras.

Mme Pascale Manzini, Municipale répond que bien sûr il existe une directive. La Municipalité était obligée de la faire selon la loi sur l'information.

M. Michel Miéville dit qu'il n'a pas trouvé cette directive dans les Règlements de la Commune et il serait heureux d'en recevoir un exemplaire par mail.

Mme Pascale Manzini, Municipale répond par l'affirmative et confirme qu'il s'agit d'une directive que la Commission de gestion a consulté il y a 2 ans.

M. Michel Farine, Municipal va rechercher ce document et il nous le communiquera d'une manière ou d'une autre pour le prochain Conseil.

M. Daniel Sage aimerait rappeler que ce week-end l'EPFL ouvre ses portes au grand public et c'est l'occasion de découvrir les activités scientifiques de l'EPFL. C'est ouvert à tous y compris aux enfants.

M. Georges-Henri Chevallaz souhaite revenir en arrière sur les Communications municipales et il trouve très bien que les collaborateurs de la Commune soient invités à faire « bike to work » et il remercie pour le petit bulletin qui a été donné.

Toujours par rapport au fonctionnement de notre Commune et concernant l'étude de l'IDEAP. N'étant pas collaborateur de la Commune il ne sait pas ce qui s'est fait à ce niveau, par contre en qualité de citoyen il y a eu une invitation à répondre à un questionnaire par Internet, il ne sait pas si d'autres questionnaires ont été donnés à la population d'Ecublens sous forme écrite et plus complète. Il est allé sur internet et se dit déçu de la manière dont les questions sont posées. Il trouve que pour répondre à des questions aussi ouvertes c'est assez compliqué pour une grande partie de la population dont on connaît les origines, ils ne pourront pas répondre par de belles phrases ou alors on obtiendra que des avis des intellectuels pensifs. Il a trouvé ce questionnaire tel que présenté frustrant et il se demande comment en réalité la population va pouvoir répondre car ce n'est pas représentatif de la population d'Ecublens qui va remplir ce questionnaire.

Mme Christiane Roy-Blanchoud répond à M. G-H. Chevallaz qu'elle a reçu un questionnaire personnel à remplir manuellement. Elle n'est pas allée voir sur internet comment il était présenté. Sur le questionnaire reçu il y avait des questions précises par rapports à plusieurs sujets et ce n'était pas tel que décrit par M. Chevallaz. Elle a trouvé le tour d'horizon complet et elle tenait à apporter cette précision.

M. Georges-Henri Chevallaz remercie Mme Roy-Blanchoud pour ses précisions. Il regrette que ce soit au pointage mais peut-être est-ce une stratégie logique. Il pensait que chacun aurait pu remplir un questionnaire tel que Mme Roy-Blanchoud l'a reçu.

M. Frédéric Hubleur n'a plus le document sous les yeux mais il pense se souvenir que cette étude serait faite en plusieurs étapes et il pense que ces 2 phases étaient précisées depuis le début.

M. Aitor Ibarrola aimerait signaler que samedi il y aura au Pontet « le monde se fête à Ecublens » et il nous invite à nous y rendre.

Il nous rend attentif au dépliant trouvé sur les tables et concernant un aperçu du rapport de l'avant-projet concernant « secteur gare de Renens CFF ».

Il aimerait souligner que lorsque ce projet a été vendu pour le faire passer, c'était un axe majeur de la mobilité douce, la gare de Renens est un franchissement important qui rejoint ce qui est au nord des voies et ce qui est au sud des voies. C'est extrêmement bien tracé et un besoin avéré pour les déplacements avec l'Unil et l'EPFL. A l'issue de la consultation publique il a été décidé de renoncer à utiliser la passerelle pour les vélos. Il regrette cela, il en a été fait part à certains représentants de notre Municipalité et il trouve vraiment dommage de ne pas pouvoir utiliser cette nouvelle infrastructure pour permettre le franchissement de cette barrière

que sont les rails. Il aimerait pouvoir compter sur l'appui de nos Municipaux, si c'est encore possible, pour favoriser ce franchissement par les vélos. Il nous signale qu'on entendra encore parler de cette affaire car c'est probablement pour des raisons d'économie qu'on a réduit cette possibilité alors que c'est un enjeu majeur pour la mobilité future.

M. François Massy, Municipal nous dit qu'il est bien impliqué dans ce projet de requalification de la gare de Renens, il a fait partie du jury du concours qui a choisi la passerelle et il savait qu'au moment où le jury a choisi la passerelle on aurait probablement des problèmes pour passer avec les vélos, c'est-à-dire en poussant le vélo et non pas en passant sur le vélo et cela s'est vérifié. Il pense que M. Ibarrola est sûrement mieux au courant de ce qui se passe maintenant, car il sait que le SDOL est en train d'étudier des itinéraires pour les vélos dans l'Ouest lausannois et il y a différentes variantes actuellement à l'étude. On ne perd pas de vue que l'on doit créer des axes pour la mobilité douce, en particulier pour franchir les voies CFF.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close !

L'ordre du jour étant épuisé, **M. le Président** clôt la séance. Il est 22h45.

Ecublens, le 2 juin 2010

Le Président

Le Secrétaire

Alain Blanchoud

Michel Häusermann

Annexe: 1